

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Rapports annuels des délégués de service public**

Annexe(s) : avis de la CCSPL en date du 07/07/2020 / RADE 2019 : réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze, exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane, distribution de l'eau potable à Issoire, exploitation du réseau d'assainissement de Parent, exploitation du réseau d'assainissement de Coudes et exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc.

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis		PUECH David
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOURG François	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
	HOSMALIN Marc	
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUNEL Séverine	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNETTI Graziella	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LE MARREC Laurys	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
COSTE Yves	LENEGRE Jean-Louis	THEVENET Emilie
COSTON David	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TREHIN Anne-Marie
CREGUT François		TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MAHINC Didier	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MALORON Annie	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	WALTER Christian
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

---

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

---

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante les rapports annuels des délégataires comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de services publics et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ces rapports permettent en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ces rapports doivent être transmis par les délégataires, chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin.

En 2019, ces rapports concernent :

- le réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze ;
- la gestion du village vacances « Le Cézallier » à Ardes-sur-Couze ;
- l'exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane ;
- la distribution de l'eau potable à Issoire ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Coudes ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc.

Par ailleurs, malgré de nombreuses relances, et comme pour l'année 2018, le délégataire du village vacances « Le Cézallier » situé à Ardes-sur-Couze n'a pas fait parvenir son rapport annuel 2019. Le contrat de délégation ne prévoyant pas de sanctions dans ce cas de figure, il est proposé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de la non-transmission du rapport annuel 2019 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze.

Les rapports annuels 2019 figurent en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été consultée le 7 juillet 2020 sur ces rapports 2019. Son avis figure en annexe.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

---

## CADRE REGLEMENTAIRE

---

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;  
**VU** le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;  
**VU** la délibération n° 2017-03-11 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mars 2017 arrêtant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;  
**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant le réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze ci -annexé ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant l'exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane ci -annexé ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant la distribution de l'eau potable à Issoire ci-annexé ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent ci -annexé ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant l'exploitation du réseau d'assainissement de Coudes ci -annexé ;  
**VU** le rapport annuel d'exploitation 2019 du délégataire concernant l'exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc ci -annexé ;  
**VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 juillet 2020, ci-annexé ;  
**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;  
**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **De prendre acte des rapports annuels 2019 relatifs au réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze, à l'exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane, à la distribution de l'eau potable à Issoire, à l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent, à l'exploitation du réseau d'assainissement de Coudes et à l'exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc ;**
- **De prendre acte de la non-transmission du rapport annuel 2019 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020

Délibération n° 2020/04/28-AJ

Conseil communautaire 2020/04 du jeudi 24 septembre 2020